

Québec, le 19 mai 2026



**Objet : Demande d'accès aux documents**

N/Réf : 2026-04-30-015

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 29 avril dernier concernant Labrie Environmental Group ULC / Groupe environnemental Labrie SRI, situés au 175#A et 175#B, route Marie-Victorin, Lévis, Québec, G7A 2T3.

À cet égard, il appert de l'analyse du dossier que nous ne pouvons y répondre que partiellement. En conséquence, vous trouverez ci-jointes les informations accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès », détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Dans les documents qui vous sont transmis, je vous informe que certains renseignements ont été caviardés en application des articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès. En effet, ces dispositions ne nous permettent pas de donner accès à certaines informations puisqu'elles renferment des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Enfin, conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de cette décision. Vous trouverez ci-joint les dispositions de la Loi sur l'accès mentionnées dans la présente.

Pour toute information, vous pouvez contacter monsieur David Dubé, adjoint à la responsable de l'accès à l'information, par téléphone au 418-380-2136 ou par courrier électronique à [accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca).

Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Sabrina Marino  
Secrétaire générale  
Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

**(Chapitre A-2.1)**

**Article 53**

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

**Article 54**

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

**Article 59**

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

### **Article 51**

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

### **Article 135**

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.



Date: 2018-10-24

Heure d'arrivée: 11:00

Numéro du rapport d'inspection:3047069

Exploitant: ARAMARK QUEBEC INC.

Établissement: LABRIE ENVIROQUIP GROUP BUR 1518

Bannière: Sans objet

Responsable: PAULETTE BOURQUE

Adresse de l'établissement: 175 ROUTE MARIE-VICTORIN, LEVIS, G7A2T3, (Québec)

Raison de la visite : visite régulière (01)

Numéro de dossier: 52353 - 1313

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

### ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Respecter la date de péremption déterminée par le fabricant.	Détention aliments périmés / Présence de sous-marins MA 23 octobre (périmés de 2 jours).
2	Effectuer une rotation appropriée des aliments.	Rotation déficiente (aliments périmés) / Deux mets préparés MA 25 oct et le fournisseur passe seulement vendredi pour le remplacement des produits.

### REMARQUES

Inspection de la machine distributrice effectuée.

Température et propreté conformes.

Autres exigences: avoir un thermomètre ou indicatif numérique de température.

Rapport acheminé par la poste.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question.

### MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

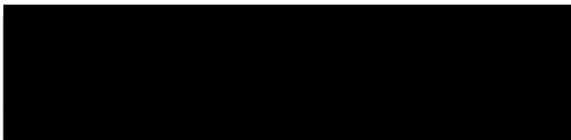
Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !  
Pour en savoir plus visitez le : [www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils)

#### IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

**Nom de l'inspecteur:** JOËLLE TURGEON-DHARMOO  
**Adresse:** 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)  
**Téléphone:** 418 834-6740 poste 2321  
**Télécopieur:** 418 834-6765  
**Courriel :** Joelle.Turgeon-Dharmoo@mapaq.gouv.qc.ca

**Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à Paulette Bourque, 4900 rue Fisher Montréal (Qc) H4T 1J6**  
**Fait à LÉVIS ce 2018-10-24**

**Signature :**





Date: 2018-07-19

Heure d'arrivée: 11:45

Numéro du rapport d'inspection:3020025

Exploitant: ARAMARK

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: PAULETTE BOURQQUE

Adresse de l'établissement: 175 ROUTE MARIE-VICTORIN, LEVIS, G7A2T3

Raison de la visite : visite de plainte (04)

Numéro de dossier:

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

### **AUTRES CONSTATATIONS No 5 267**

Plainte produits périmés

En arrivant sur les lieux, une vérification de toutes les machines distributrices (produits périmés ainsi que non périssables) est effectuée.

**CONSTATATIONS:**

Il n'y a aucun produit périmé.

Entretien téléphonique avec Mme Bourque, directrice des opérations d'Anamark. Elle m'explique qu'un représentant effectue la rotation à chaque semaine.

Je lui explique que pour les produits d'une durée de + de 90 jours aucune date n'est requise et qu'il n'y a aucun risque si passé date. Seulement la qualité organoleptique en est affectée mais qu'une rotation adéquate pour la fraîcheur est fortement recommandée. Elle mentionne que les croustilles chocolats, etc sont gardés environ 8 à 12 semaines maximum.

\*\*\*La plainte est non fondée mais vous devez absolument vous procurer un permis à cet endroit ainsi que tous les endroits où vous possédez des machines distributrices (le permis catégorie maintien chaud froid). Sinon l'amende pourrait être de 2000\$ + frais. Voici le no du service des permis MAPAQ: 1 800 463-6210.

### **MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : [www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils)

## IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

**Nom de l'inspecteur:** JOËLLE TURGEON-DHARMOO

**Adresse:** 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

**Téléphone:** 418 834-6740 poste 2321

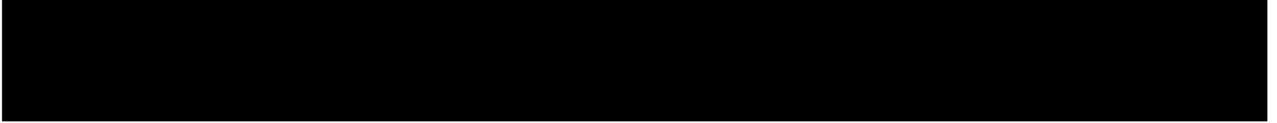
**Télécopieur:** 418 834-6765

**Courriel :** Joelle.Turgeon-Dharmoo@mapaq.gouv.qc.ca

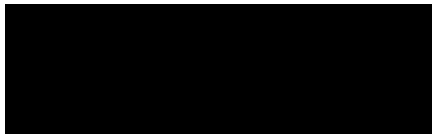
**Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à Paulette Bourque, 3260 Watt local 107 Québec (Qc), G1X 4T5**

**Fait à LÉVIS ce 2018-07-30**

**Signature :**



PLAIGNANT :



Dossier plainte no 1098931

ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

-----

Nom : Aramark

Adresse : 175 Route Marie-Victorin, Lévis

MunicipalitéA:TLEVIS

RÉCEPTION :

-----

Plainte transmise : COG

Autre source :

Transféré à le

PRIORITÉ : 96

Date\_réception Recue\_par Dir Adm\_Reg Adm\_Loc

-----

2018-07-13 13:30:01 POTVIN KATHY 1 1 1

2018-07-13 11:52:01 SIMARD PASCALE 1 3 0

MOTIFS :

-----

ETIQ DATE PEREMPTION

PRODUITS IMPLIQUÉS :

-----

Description complémentaire :

- Produits très souvent périmés (de plusieurs jours) dans la machine distributrice

- Chez Groupe Environnemental Labrie

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

-----

No visite Date visite No dem.anal. No expl No enti Nom expl

-----

3020025 2018-07-19 0 52353 1313 ARAMARK QUEBEC INC.

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

-----

Nom insp

Prise en charge

-----

JOËLLE TURGEON-DHARMOO 2018-07-13

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2018-07-13

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

-----

Conclusion : Aucun produit périmés sur place. Toutefois un permis est requis à cet endroit. Entretien avec Mme Bourque d'ARAMARK voir rapport # 3020025 pour tous les détails.

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :

Plainte fondée : NF

Retour information au plaignant : 2018-07-16 00:00:00

Plainte réglée le : 2018-07-19

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, a. 9, 1er al., par. m ou n)

**Nature**            **VENTE AU DÉTAIL**

**Catégorie**        **MAINTENIR CHAUD OU FROID**            **Nombre d'unités de maintien chaud ou froid** 0

**Période**            **2018-09-06 au 2019-09-05**

**Lieu ou véhicule exploité**

**LABRIE ENVIROQUIP GROUP BUR 1518  
175, ROUTE MARIE-VICTORIN  
LEVIS, (Qc)  
G7A 2T3**

**Exploitant**    **ARAMARK QUEBEC INC.**

**Tél. : 1 800 463-6210**



Laurent Lessard

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Permis alimentaires  
200, chemin Sainte-Foy, 11e étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Le permis doit être affiché à la vue du public**

**et il n'est ni remboursable ni transférable**

a/s MICHEL TURCOTTE  
ARAMARK QUEBEC INC.  
LABRIE ENVIROQUIP GROUP BUR 1518  
4900, RUE FISHER  
MONTREAL, (Qc)  
H4T 1J6



Date: 2018-10-24

Heure d'arrivée: 11:30

Numéro du rapport d'inspection:3047071

Exploitant: ARAMARK QUEBEC INC.

Établissement: LABRIE ENVIROQUIP GROUP #1518

Bannière: Sans objet

Responsable: PAULETTE BOURQUE

Adresse de l'établissement: 175 ROUTE MARIE VICTORIN, LEVIS, G7A2T3, (Québec)

Raison de la visite : visite régulière (01)

Numéro de dossier: 52353 - 1314

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

### ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Respecter la date de péremption déterminée par le fabricant.	Détention aliments périmés / Met préparé (salade) MA 20 octobre (périmé de 5 jours).

### REMARQUES

Inspection de la machine distributrice effectuée.

Température et propreté conformes.

Autres exigences:

-Avoir un thermomètre ou indicatif numérique de température.

-Affiché le permis à la vue du public.

Rapport acheminé par la poste.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question.

### MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : [www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils)

---

**IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR**

**Nom de l'inspecteur:** JOËLLE TURGEON-DHARMOO

**Adresse:** 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

**Téléphone:** 418 834-6740 poste 2321

**Télécopieur:** 418 834-6765

**Courriel :** Joelle.Turgeon-Dharmoo@mapaq.gouv.qc.ca

**Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à Paulette Bourque, 4900 rue Fisher Montréal (Qc) H4T 1J6**

**Fait à LÉVIS ce 2018-10-24**

**Signature :**



Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, a. 9, 1er al., par. m ou n)

**Nature**            **VENTE AU DÉTAIL**

**Catégorie**        **MAINTENIR CHAUD OU FROID**            **Nombre d'unités de maintien chaud ou froid** 0

**Période**            **2018-07-30 au 2019-07-29**

**Lieu ou véhicule exploité**

**LABRIE ENVIROQUIP GROUP #1518  
175, ROUTE MARIE VICTORIN  
LEVIS, (Qc)  
G7A 2T3**

**Exploitant**    **ARAMARK QUEBEC INC.**

**Tél. : 1 800 463-6210**



Laurent Lessard

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Permis alimentaires  
200, chemin Sainte-Foy, 11e étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Le permis doit être affiché à la vue du public**

**et il n'est ni remboursable ni transférable**

a/s MICHEL TURCOTTE  
ARAMARK QUEBEC INC.  
LABRIE ENVIROQUIP GROUP #1518  
4900, RUE FISHER  
MONTREAL, (Qc)  
H4T 1J6

Numéro de dossier : 1339679-17-43352 Date : 2023-05-09

Type d'intervention : Conversation téléphonique/courriel

Exploitant : PAUSE-CAFE SOLEIL INC.

Raison Sociale :

Adresse : 175-B ROUTE MARIE-VICTORIEN, LEVIS, G7A2T3, (Québec)

Commentaires :

DISCUSSION AVEC M STEVE CADORET COCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU PERMIS QUI EST ECHU DEPUIS FEVRIER 2023. IL VA DISCUTER AVEC LA RESPONSABLE ET VA ME COMMUNIQUER SI C'EST UN OUBLI OU SI ARRET DE LA DISTRIBUTRICE. JE LUI MENTIONNE QU'IL POURRAIT AVOIR UNE AMENDE DE 5000\$ SI LE PERMIS N'EST PAS RENOUVELLE ET QU'IL Y A OPERATION SANS PERMIS.

No inspecteur : 22

CHANTAL, JULIEN



Date: 2019-04-25

Heure d'arrivée: 14:15

Numéro du rapport d'inspection:3100729

Exploitant: PAUSE-CAFE SOLEIL INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable:

Adresse de l'établissement: 175-B ROUTE MARIE-VICTORIEN, LEVIS, G7A2T3, (Québec)

Raison de la visite : visite régulière (01)

Numéro de dossier: 1339679 - 17

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

### REMARQUES

Température conforme  
Provenance des aliments conformes  
Le permis est affiché.

### MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : [www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils)

### IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

**Nom de l'inspecteur:** CHANTAL JULIEN

**Adresse:** 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

**Téléphone:** 418 834-6740 poste 2317

**Télécopieur:** 418 834-6765

**Courriel :** [chantal.julien@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:chantal.julien@mapaq.gouv.qc.ca)

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à Mme Pauline Dumais, 3098 chemin Royal, Québec

Fait à LÉVIS ce 2019-04-26

Signature :

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, a. 9, 1er al., par. m ou n)

Nature **VENTE AU DÉTAIL**

Catégorie **MAINTENIR CHAUD OU FROID** Nombre d'unités de maintien chaud ou froid **0**

Période **2022-03-01 au 2023-02-28**

Lieu ou véhicule exploité

**PAUSE-CAFE SOLEIL INC.  
175-B, ROUTE MARIE-VICTORIEN  
LEVIS, (Qc)  
G7A 2T3**

Exploitant **PAUSE-CAFE SOLEIL INC.**

Tél. : 1 800 463-6210



André Lamontagne  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Permis alimentaires  
200, chemin Sainte-Foy, 11e étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Le permis doit être affiché à la vue du public  
et il n'est ni remboursable ni transférable**

PAUSE-CAFE SOLEIL INC.  
3098, CHEMIN ROYAL  
QUEBEC, (Qc)  
G1E 1T6



Date: 2025-05-29

Heure d'arrivée: 09:45

Numéro du rapport d'inspection: 3866665

Raison de la visite: Insp. régulière (01)

Exploitant: PAUSE-CAFE SOLEIL INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: KELLY CADORET, RICHARD BOUCHARD

Adresse de l'établissement: 175-B ROUTE MARIE-VICTORIN, LEVIS, G7A2T3, (Québec)

Numéro de dossier: 1339679 - 18

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

### REMARQUES

Inspection de la machine distributrice et ses produits effectuée.

Température, propreté, rotation (dates) et permis conformes.

Bons contrôles effectués par M. Bouchard, qui transporte les produits dans des glacières avec plusieurs ice packs pour une durée maximale de quelques heures et les produits altérables à la chaleur sont entreposés sans délai dans la machine à moins de 4 degrés Celsius.

### MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : [www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils)

Si vous devez apposer une étiquette sur les aliments préemballés destinés à la vente, informez-vous des exigences à respecter en ce qui concerne l'étiquetage.

Nous vous invitons à consulter notre outil pour vous accompagner dans l'étiquetage des produits :

[Quebec.ca/etiquetage-aliments](http://Quebec.ca/etiquetage-aliments)

### IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

**Nom de l'inspecteur:** JOËLLE TURGEON-DHARMOO

**Adresse:** 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

**Téléphone:** 418 834-6740 poste 2321

**Télécopieur:** 418 834-6765

**Courriel :** Joelle.Turgeon-Dharmoo@mapaq.gouv.qc.ca

**J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le :** 2025-05-29

**Signature :**



**SIGNATURE DE L'EXPLOITANT**

Le rapport d'inspection No 3866665 a été remis à Richard Bouchard

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

**Signature :**





Date: 2019-04-25

Heure d'arrivée: 14:30

Numéro du rapport d'inspection:3104071

Exploitant: PAUSE-CAFE SOLEIL INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: PAULINE DUMAIS

Adresse de l'établissement: 175-B ROUTE MARIE-VICTORIN, LEVIS, G7A2T3

Raison de la visite : visite régulière (01)

Numéro de dossier: 1339679

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

### REMARQUES

Présence d'une deuxième machine distributrice avec maintenir chaud et froid. Absence de permis. Vous devez avoir un permis, faire votre demande au 1-800-463-5023.

température conforme

provenance conforme.

### MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un manipulateur d'aliments présentant un ou plusieurs symptômes de gastroentérite (vomissements, diarrhée, nausée, jaunisse, etc.) devrait être retiré du milieu de travail. Il peut réintégrer ses tâches 48 heures après l'arrêt complet de ses symptômes ou, s'il y a lieu, selon l'avis du médecin.

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : [www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils)

### IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: CHANTAL JULIEN

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 poste 2317

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel : [chantal.julien@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:chantal.julien@mapaq.gouv.qc.ca)

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à Mme Pauline Dumais, 3098 chemin Royal, Québec

Fait à LÉVIS ce 2019-04-26

Signature :



Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, a. 9, 1er al., par. m ou n)

**Nature**            **VENTE AU DÉTAIL**

**Catégorie**        **MAINTENIR CHAUD OU FROID**

**Période**            **2026-05-13 au 2027-05-12**

**Lieu ou véhicule exploité**

**PAUSE-CAFE SOLEIL INC.  
175-B, ROUTE MARIE-VICTORIN  
LEVIS, (Qc)  
G7A 2T3**

**Exploitant**    **PAUSE-CAFE SOLEIL INC.**

**Tél. : 1 800 463-6210**



Donald Martel

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Permis alimentaires  
200, chemin Sainte-Foy, 10e étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Le permis doit être affiché à la vue du public**

**et il n'est ni remboursable ni transférable**

PAUSE-CAFE SOLEIL INC.  
3098, CHEMIN ROYAL  
QUEBEC, (Qc)  
G1E 1T6